

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC


Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 584-2019
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 582-2018 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors de la séance extraordinaire de ladite municipalité tenue le 14 janvier 2019, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 584-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 582-2018 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**.

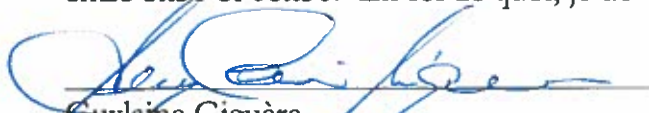
Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.


Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guylaine Giguère, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 15 janvier 2019, entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2019.


Guylaine Giguère
Directrice générale adjointe